

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°008

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Chargé de missions

OBJET : Signature de l'avenant n°5 à la convention tripartite entre la Commune d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-4 alinéas 1 et 3, et L. 300-5 II et III, ainsi que son article L 213-3 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et l'aménageur de la ZAC pour le versement par la Ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°3 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2017 approuvant l'avenant n°4 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu le projet de délibération au Conseil de territoire de l'EPT Plaine Commune pour la

signature de l'avenant n°5 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu le projet d'avenant n°5 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu l'avis de France Domaine du 6 novembre 2019 sur la valeur vénale des parcelles communales K 117, 129, 130, 131, 132, 135, 163, 164 sises 31, rue du Moutier ;

Vu l'avis de France Domaine du 17 octobre 2019 sur la valeur vénale de la parcelle communale J 33 sise 8, rue Schaeffer ;

Vu le projet de Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2019 pour la ZAC Centre Moutier présenté par l'aménageur Séquano Aménagement ;

Considérant le programme des aménagements et des équipements à réaliser au titre de la ZAC Centre Moutier ;

Considérant la nécessité de vendre les parcelles K 117, 129, 130, 131, 132, 135, 163, 164 et J 33 à l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour mettre en œuvre son programme ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers versera, conformément à la convention tripartite et aux règles de l'ANRU, une subvention à l'aménageur équivalente au prix de cession des terrains ;

Considérant qu'il résulte de la variation des avis de France Domaine entre 2014 et 2019 que la valeur des biens remis par la Ville à l'opération est portée de 656 500 € à 1 314 500 €, sans que la liste de ces biens n'ait évoluée ;

Considérant que la Ville participe par ailleurs à l'opération par des versements en numéraire d'un montant de 1 415 126 €, participation qui résulte de la convention tripartite et de ses avenants ;

Considérant que l'avenant n°5 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier a pour unique objet l'actualisation de l'évaluation de France Domaine ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant n°5 à la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers.

DIT qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Reçue en préfecture le : 28/01/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210121-lmc119089A-DE-1-1

Publiée le : 28/01/21

Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCIET

